Le journal de Bourg

L'agenda

13 juillet : repas champêtre et feux d'artifice

29 août : messe à Bourg

11 novembre : commémoration armistice 1918 à 11h

21 novembre : repas des aînés

Le mot du maire

L'actualité footballistique a alimenté les médias grâce aux frasques de notre équipe nationale, même s'il faut relativiser. Nos grands joueurs devraient prendre exemple sur nos jeunes sportifs de village, pour qui le sport est d'abord un jeu, mais surtout une école de tolérance permettant d'appréhender la vie en société. Ceci ressemble beaucoup à la vie d'un village avec ses habitants.

Tolérance, respect, compréhension.

Le Far West est d'une autre époque.

L'été est enfin de retour en espérant qu'il soit un peu plus long que d'habitude et qu'il nous fasse oublier l'hiver dernier qui n'en finissait pas. Le beau temps va mettre en valeur le travail d'embellissement réalisé par tous.

Vous trouverez dans ce journal des informations aussi intéressantes que d'habitude mais je voudrais attirer votre attention sur la passage à la TNT au 28 septembre, événement qu'il faut anticiper afin d'éviter le rush des derniers jours. N'hésitez pas à utiliser le site Internet et le N° de téléphone prévus à cet effet. Pour rester dans le domaine des nouvelles technologies, vous pourrez découvrir, dans la page «infos pratiques », l'adresse du site de Bourg créé par des enfants du village, même s'ils n'y habitent pas.

Bonne lecture et bon été à tous

L'HOMME ET LA NATURE

Outre les désordres financiers qui menacent l'Europe, deux évènements ont eu une large place dans les médias au cours de ce printemps 2010 : d'une part, l'éruption du volcan islandais le 14 avril et, d'autre part, l'explosion de la plate-forme pétrolière au large de la Louisiane le 22 avril, libérant dans l'océan des flots de pétrole brut.

Dans le premier cas, la projection des cendres a causé, autour du volcan, des nuisances locales liées à ce phénomène, mais, surtout, elle a provoqué en Europe la paralysie du trafic aérien. On a beaucoup parlé de pertes de profit pour les compagnies mais il ne faut pas ignorer le préjudice subi par les activités humaines dépendantes des liaisons aériennes.
De même, sur la côte de la Louisiane, la marée noire dévastatrice constitue, non seulement un désastre écologique, mais aussi, engendre des désordres économiques, touchant les loisirs et des pêcheries.
Dans les deux cas, ces évènements ont induit des effets désastreux à la fois sur la nature et sur les activités humaines.
Par contre, la cause en est différente : l'éruption volcanique est un phénomène naturel subi par l'homme, au même titre que les séismes ou les cyclones, tandis que la fuite du pétrole brut est la conséquence directe d'une défaillance des techniques utilisées par l'homme.

La nature et l'homme… Depuis toujours, la nature a été la mère nourricière de l'homme, mais, avec les progrès techniques grandissants, l'homme a cherché à la maîtriser et à la façonner à sa convenance. Peut-il jouer encore longtemps le rôle d'apprenti sorcier ? Peut-il être propriétaire de son environnement ?
L'éruption du volcan islandais a brusquement modifié cette sensation d'un homme tout puissant comme maître et possesseur de la nature. Il serait dangereux d'oublier qu'on est toujours à sa merci.
L'année 2010 a été déclarée année internationale de la biodiversité (mot nouveau qui a été créé pour alerter le monde sur la disparition des espèces).
Pendant longtemps, l'homme s'est battu contre une partie de la biodiversité… Aujourd'hui, il tente de la préserver.
La nature et l'homme…un bon sujet de philo pour le bac !

CELA S'EST PASSE DEBUT 2010

BONS VŒUX AUX HABITANTS

Malgré les rigueurs hivernales, dimanche 10 janvier, en fin de matinée, une grande partie de la population a fait le déplacement à la salle communale pour la cérémonie des vœux de la municipalité.

Entouré des adjoints et des conseillers, le maire a présenté ses meilleurs vœux aux habitants et les a remerciés de leur présence. Il a rappelé les réalisations de l'année 2009 et vivement remercié les bénévoles qui ont effectué certains de ces travaux, ce qui permet, non seulement de faire de substantielles économies, mais aussi de fédérer les initiatives pour améliorer le cadre de vie et ainsi valoriser la commune.

Pour 2010, de nombreuses actions sont déjà programmées concernant notamment des travaux de nettoyage et d'embellissement. Les autres projets sont axés sur les travaux de voirie, la réhabilitation du cimetière, l'aménagement paysager et la préparation du projet de création d'une cuisine à la salle communale. La présentation d'un diaporama sur l'année 2009 a été fort appréciée par l'assistance. L'heure a été ensuite venue d'accueillir les nouveaux habitants de l'année auxquels le maire a souhaité la bienvenue et une bonne adaptation au village, chaque foyer recevant en cadeau un panier garni.

Cette manifestation fort sympathique s'est poursuivie ensuite autour du verre de l'amitié qui a permis des échanges entre tous.

.

Neige … Neige… Patrice en action

L'hiver 2009-2010 bien rigoureux laissera dans les mémoires l'image des hivers d'antan. Ainsi, le 29 janvier, le village a subi un épisode neigeux important. Des flocons qui ont fait la joie des enfants, mais qui ont aussi causé bien des désagréments dans les rues.
Devant chaque maison, les pelles sont entrées en action pour dégager les abords. Mais, pour la globalité de la commune, heureusement, Patrice a toujours été sur la brèche pour dégager au plus vite l'épaisse couche de neige maintes fois renouvelée. Autant de fois que nécessaire, il a passé la lame et la saleuse pour permettre aux habitants de circuler plus facilement, n'hésitant pas également à aider les usagers en difficulté, notamment dans la côte de Cherrey.

Nettoyage : les bénévoles à l'œuvre

Dimanche 7 mars, une douzaine de bénévoles se sont retrouvés à 8h30 à la mairie malgré un froid glacial pour une matinée de travail collectif. Un café-croissant bien apprécié a permis aux participants de se répartir en deux équipes pour un programme tout tracé : nettoyage de la sacristie comprenant la mise à nu des murs et l'enlèvement du faux plafond et séance de bûcheronnage à l'entrée du village. En fin de matinée, les élus, organisateurs de cette matinée de bénévolat, n'ont pas manqué de remercier les participants réunis bien au chaud autour du verre de l'amitié.

Une matinée bien remplie.

Dimanche 18 avril, le soleil était au rendez-vous pour la deuxième matinée de travail collectif de l'année. Une dizaine de bénévoles se sont retrouvés dès 8h30 devant la mairie pour se répartir les tâches. Au programme, désherbage et nettoyage, mais l'objectif principal a été de réaliser une plate-forme bétonnée pour la benne à verre. Ce travail a mobilisé les énergies de chacun, de la préparation du béton à la finition. Comme il restait encore un peu de temps et de béton, les spécialistes en la matière ont réparé un aqueduc, fixé une vanne de la canalisation d'eau et scellé sur le terrain de jeu les poteaux de football. A midi, tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié, l'occasion d'échanger des idées pour la prochaine matinée consacrée à l'entretien et à l'embellissement du village.

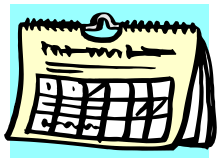

La commémoration du 8 mai…
une cérémonie qui a du cœur

8 mai 1945… 8 mai 2010…

Le 65ème anniversaire de la fin de la 2ème guerre mondiale a été célébré, comme toujours, avec solennité, en présence d'une grande partie des habitants. La cérémonie a débuté par deux lectures : le message du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et l'Ordre du jour du Maréchal de Lattre de Tassigny. Le dépôt d'une gerbe a été suivi de l'appel des noms et d'une minute de silence. Une commémoration digne qui s'est terminée par la Marseillaise et le Chant des Partisans, moment ressenti profondément par tous les participants qui se sont retrouvés ensuite à la salle de convivialité pour partager le verre de l'amitié.

Dans la lignée que s'est fixée la municipalité d'embellir le village, les membres de la commission fleurissement ont œuvré toute le matinée du 15 mai pour garnir les bacs et les jardinières de géraniums, de surfinias et d'autres plantes fleuries, avec le souci d'harmoniser au mieux les couleurs.

Cet effort communal, accompagné du fleurissement individuel autour des habitations, contribue à donner un petit plus à notre cadre de vie, une façon agréable d'améliorer notre environnement.
Les fleurs n'ont plus qu'à s'épanouir et exprimer pleinement leur beauté.

Des fleurs pour le plaisir de tous.

Une journée champêtre ensoleillée

Samedi 5 juin, une quinzaine de marcheurs étaient présents au rendez-vous de 9h30 à L'Echenot pour participer à la traditionnelle balade champêtre annuelle organisée par l'amicale des anciens élèves de Bourg. Un covoiturage a amené les participants sur le site des éoliennes du plateau de Langres. Le groupe a pris la direction de Verseilles-le-Haut sous un soleil radieux. Une petite halte au belvédère de la statue de la Vierge s'imposait car plus d'un avait en mémoire la période des années 50 où les jeunes venaient de Bourg à pied pour assister au pèlerinage du 15 août. Dans un détour du chemin, les éoliennes s'offraient généreusement dans un alignement parfait, argentées sous le soleil, au-dessus d'une immense étendue de céréales ondulant au vent. Après une dernière vue plongeante sur le vallon verdoyant d'Orcevaux et de Flagey , les marcheurs ont repris les voitures pour revenir au village où une grande table les attendait sous les ombrages de l'Echenot. Chacun a déballé son panier à provisions et, dans un grand marché d'échanges, '' a picoré '' chez le voisin, l'occasion d'apprécier toutes sortes de douceurs gastronomiques. Ravis de cette excellente journée placée sous le signe de la détente et de l'amitié, les participants se retrouveront le 2 octobre, à l'occasion du repas annuel de l'amicale.

Au printemps, plusieurs fuites ont eu lieu sur le réseau d'eau communal, dues au gel rigoureux de cet hiver (mouvements du sol). La localisation des fuites par notre fontainier, a permis à l'entreprise Véolia de faire rapidement les réparations. La dernière en date a été effectuée par la même entreprise avec l'aide conjuguée de bénévoles avec pelleteuse et benne.

HO, LA BELLE FUITE !!!!!!

Tout le monde a trouvé la benne à verre à son nouvel emplacement : allée des tilleuls. Il est rappelé que ce container est destiné à recevoir uniquement les bouteilles, les bocaux de conserve et les pots en verre. Ne pas y mettre de vaisselle, de miroirs et des vitres. Il est facile de stationner devant, sans gêner la circulation, ce qui permettra à chacun de consulter le panneau d'affichage nouvellement installé à proximité. Un composteur situé sur le côté est destiné uniquement aux végétaux

COUCOU, J'AI CHANGE DE PLACE

les décisions du conseil

Séance du 18 février 2010

- **Voirie**

Le programme de travaux pour 2010, limité à 10.000€ comportera deux lots : le point à temps, important cette année suite aux dégradations dues aux rigueurs de l'hiver, et un tronçon en revêtement complet dont la longueur reste à définir dans la rue du Château. Suite à un affaissement de la chaussée, le chemin de Cherrey sera refait depuis la rue du Château jusqu'à la bifurcation de l'impasse de La Bruotte, après l'achèvement des travaux de construction d'habitation actuellement en cours.

- **Comptes**

Le conseil a adopté les comptes de gestion du receveur ainsi que le compte administratif communal 2009 (excédent de fonctionnement de 55.131,81€ et excédent d'investissement de 9.669,28€). L'excédent global de clôture s'élève à 64.801,09€. Il a approuvé également le compte administratif de l'eau et de l'assainissement (solde positif de 38.761,97€). Il a voté le compte administratif du lotissement qui présente une dépense de 276.867,97€.

- **Intercommunalité**

Le conseil a accepté que la communauté de communes de l'Etoile de Langres (CCEL) prenne la compétence de création et gestion d'une ou plusieurs micro-crèches sur le territoire de la CCEL. Il a aussi accepté que la CCEL procède à la modification de l'annexe 1 de ses statuts afin d'intégrer plusieurs parcelles dans les espaces communautaires de La Margelle (Hûmes-Jorquenay) et Sabinus (entre Langres et Saints-Geosmes).

- **Cimetière**

Pour installer un espace cinéraire composé d'un jardin du souvenir et d'un columbarium, il est nécessaire de procéder à l'enlèvement de pierres tombales de sépultures anciennes. Après réflexion, le conseil a décidé, à cette occasion, de revoir l'aménagement global du cimetière. Il faut donc une procédure légale de reprise des tombes abandonnées.

- **Ligne électrique**

ERDF a été sollicité pour déplacer la ligne électrique de La Bruotte qui passe au-dessus de la propriété de Nathalie Saxod. Une réunion en présence de représentants de la commune, propriétaire et voisin avait permis de trouver un compromis verbal pour le déplacement de la ligne en aérien, celle-ci desservant une maison voisine et l'éclairage public. Cet accord a ensuite été rejeté par Nathalie Saxod qui demande un enfouissement de la ligne suivant le tracé du chemin récemment refait, ce qui constitue pour ERDF une solution plus onéreuse.
Concernant l'éclairage public, la commune a demandé un devis qui va déterminer ensuite sa position sur cette affaire.

- **Salle communale**

Le maire a présenté un descriptif concernant la réalisation du gros œuvre de la cuisine de la salle communale. Il est convenu d'établir un projet : aménagement intérieur, choix des appareils et du mobilier, consultation d'entreprises, demande de subventions.

- **Carrefour D 974-D 292**

Plusieurs commentaires ont été faits à propos de l'utilisation du carrefour depuis la fin des travaux. Les finitions, notamment le marquage au sol, devant être effectuées au printemps, le conseil se prononcera ensuite sur la réglementation de la vitesse.

- **Décisions diverses**

- Une étude comparative a été demandée auprès de la conseillère d'ERDF pour le remplacement des ampoules de l'éclairage public par des ampoules à basse consommation.
- Dans le cadre de la promotion du 14 juillet, quatre conseillers seront mis à l'honneur pour leur ancienneté de service au sein du conseil municipal. Comme l'an passé, un repas champêtre sera organisé le 13 juillet au soir avec un feu d'artifice.
- L'association qui fait des recherches dans l'ancien camp américain se propose de faire une exposition des objets trouvés dans la salle communale le 11 novembre 2010.
- Une campagne de publicité sera lancée pour le lotissement.
- Le conseil a autorisé le maire à signer avec l'Etat la convention ATESAT.
- Une réflexion a été menée concernant la sécurité au carrefour rue du Château et chemin de la Carpe au prêtre.

Séance du 31 mars 2010

- **Budgets primitifs 2010**

A l'unanimité, le conseil a voté le budget primitif communal qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, aux sommes suivantes : fonctionnement : 134.968€ ; investissement : 173.964€. Le budget primitif eau et assainissement s'équilibre à 37.242€ en fonctionnement et 24.892€ en investissement. Le budget annexe du lotissement s'équilibre à 563.418€ en fonctionnement et à 710.408€ en investissement.

- **Taux d'imposition 2010**

Le conseil a décidé de fixer comme suit les taux d'imposition pour 2010 : taxe d'habitation : 8,25% ; foncier bâti : 16,26% ; foncier non bâti : 24,27%, soit un produit attendu de 30.203€. Le produit attendu au titre de la compensation-relais 2010 taxe professionnelle s'élève à 3.774€.

- **Redevance France Telecom**

Le conseil a pris connaissance du calcul des redevances dues par France Telecom pour l'occupation du domaine public par ses installations aériennes et en sous-sol. Il a décidé de recouvrer cette recette établie pour 2010 à la somme de 296€.

- **Bail terrain communal**

Le conseil a décidé de louer les parcelles communales A 917, ZE 28 et ZE 29 d'une contenance totale de 2 ha 66 a 79 ca à Stéphane Martin de Percey-le-Pautel pour une durée de 9 années consécutives, à compter du 1er avril 2010. Le loyer est fixé pour l'ensemble de ces parcelles à la

somme de 215€ pour l'exercice 2010, le montant du fermage sera ensuite déterminé chaque année compte tenu des variations de l'indice des fermages.

- **Ligne électrique de La Bruotte**

Le maire a exposé les différentes phases concernant la préparation par ERDF du projet de déplacement de la ligne de La Bruotte, déjà évoquées lors de la séance du conseil du 18 février. Il a présenté le devis établi par l'entreprise Vigilec sur un avant-projet pour l'éclairage public qui s'élève à la somme de 2.398,70€ TTC.
M et Mme Thomassin, présents à la séance, ont exprimé leurs souhaits pour l'emplacement du lampadaire et celui du coffret destiné à desservir leur maison, dans le cas de la solution retenue pour l'enfouissement de la ligne, sous réserve de leur accord préalable avec ERDF.
Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant la proposition de ERDF de prendre à sa charge la fourniture et la pose en enterré de la gaine pour l'éclairage public, ainsi que le revêtement de la chaussée sur sa largueur intégrale, ayant pris connaissance du devis établi par Vigilec, a acté le principe de prise en charge par la commune du déroulage du câble et de la pose et la fourniture d'un candélabre d'éclairage public, a pris cet engagement pour permettre à ERDF de poursuivre son étude et a décidé de ne s'engager définitivement qu'à l'issue de la présentation finale du projet. Si le projet se réalise, l'éclairage actuel au bout de la ruelle sera supprimé.

- **Cimetière**

Le maire a fait part au conseil de la procédure légale de reprise des tombes abandonnées. Dans un premier temps, il sera procédé à la constatation de l'état d'abandon des tombes. Des panonceaux seront déposés sur celles-ci le 25 avril. Des avis seront affichés au cimetière et à la mairie. Toute personne susceptible de fournir des renseignements sur les éventuels descendants ou successeurs des titulaires originels des concessions abandonnées est invitée à le signaler à la mairie.

- **Travaux de la voirie**

Le conseil a décidé de réaliser en 2010 les travaux suivants : enrobé coulé à froid sur la voie communale n°4, de la croix du belvédère du bas au carrefour de la D 974 et réfection complète de la montée du chemin de Cherrey.

- **Zone de développement éolien (ZDE)**

Un travail reposant sur une analyse technique du dossier éolien a conduit à cibler des périmètres potentiellement favorables, concernant parfois plusieurs communes. Sur cinq secteurs pressentis initialement, se sont au final deux secteurs qui sont proposés au dossier de ZDE :

  - secteur 2 : communes de Bourg, Brennes, Noidant-le-Rocheux, Cohons et Saints-Geosmes

  - secteurs 5 : communes de Chassigny, Heuilley-le-Grand, Heuilley-Cotton, Palaiseul, Villegusien-le-Lac et Violot, la fourchette de puissance étant de 2 à 36MW pour chaque secteur. Le conseil a décidé à l'unanimité d'approuver les deux secteurs proposés pour constituer la future ZDE du territoire intercommunal.

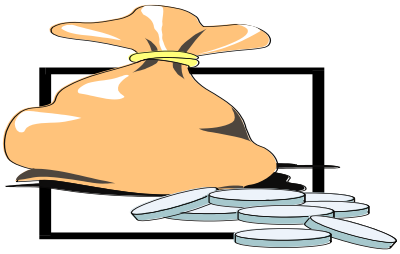

Séance du 10 juin 2010

- **Circuit de ramassage scolaire des maternelles et primaires**

Le Maire informe l'assemblée que des changements dans le ramassage scolaire pourraient être induits par les rattachements à Longeau, des Communes de Brennes et Perrogney.

Le conseil municipal est conscient que ces démarches de rattachement sont tout à fait légitimes de la part de ces deux communes sachant que toutes deux appartiennent à la Communauté de Communes de la Vingeanne. Une réflexion dans le même sens est engagée auprès de la Communauté de Communes de l'Etoile de Langres dont la Commune de Bourg fait partie. Il constate que les enfants de Bourg dans cette tranche d'âge ne sont plus très nombreux et sont partagés entre les Communes de Langres, Saints-Geosmes et Longeau, et que cela est susceptible de changer en fonction de l'évolution du village, à savoir maisons en travaux pour le locatif et création du lotissement. Le conseil souhaite conserver un service de transport en commun adapté au nombre d'élèves, tout en ne voyant pas d'autres solutions envisageables dans le respect des droits de chacun et en assurant la notion de service public.

- **Association foncière de Bourg**

Suite au décès de Monsieur Raymond GOURIET, Président de l'Association Foncière de Bourg, Monsieur Laurent GOURIET est désigné parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

- **Avis sur permis de construire**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un dossier relatif au mode de défense incendie proposé par l'EARL ELG de Bourg, Le projet consiste à la réalisation d'une réserve incendie de 120 m3, située à plus 30 mètres des bâtiments et d'une plate-forme pour engins de 4 m sur 8 m. ce dossier reçoit un avis favorable

- **Convention de passage**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les travaux de réfection de voirie Chemin de Cherrey vont être réalisés prochainement, et qu'il convient d'étudier la manière de desservir les propriétés riveraines de ce chemin durant les travaux. La seule solution est le passage sur les propriétés appartenant à Mlle MOUSSUS Aleth et à Mr MOUSSUS Pierre afin de rejoindre la départementale 974.Après accord, une convention devra être établie avec les propriétaires

- **Aménagement au niveau du camping de la Croix D'Arles**

Le Conseil Général informe le conseil municipal de futurs aménagements à hauteur du camping, à savoir suppression des parkings afin de créer une voie centrale pour permettre l'accès au camping en venant de Longeau, suppression de la voie de décélération pour les entrants en venant de Langres. L'avis du conseil a été transmis au Conseil Général .

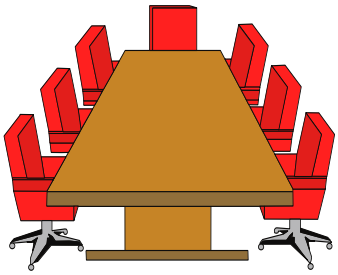

Du côté de la CCEL

LES PROJETS POUR LA PETITE ENFANCE

La CCEL est attentive depuis de nombreuses années à la question de la petite enfance. Pour aller plus loin, agir et faire de cette préoccupation un véritable champ d'interventions, la CCEL a revu la nature de ses statuts. Elle a signé une Convention Territoriale Globale avec la CAF, et concourt au Projet d'Excellence Rurale (PER).
Une très bonne nouvelle pour le territoire et ses habitants, pour qui la CCEL développe plusieurs projets.

La Maison des Bambins

Une étude des besoins...
Un travail réalisé en partenariat avec la CAF de la Haute-Marne en 2009 a permis de mettre en évidence un déficit en matière de services autour de la compétence « Petite Enfance ». Soucieuse de répondre aux besoins exacts de ses citoyens en matière de garde de jeunes enfants, la Communauté de communes souhaite approfondir le diagnostic réalisé avec la CAF afin d'apporter une réponse complète aux besoins complexes des administrés. La société Crèche Attitude a été choisie pour la réalisation de cette étude, pour laquelle, la CCEL a prévu :

- Un sondage des familles via un questionnaire
- Une campagne de communication à destination de la population
- Un relais de l'information aux familles via les responsables des structures (La Maison des Bambins et le RAM)
- Une mise à disposition d'un numéro Azur pour répondre par téléphone
- Ouverture du questionnaire aux salariés des grandes entreprises et établissements publics du territoire résidant ou non sur la CCEL

Au sujet du transfert de la Maison des Bambins...
Cette structure est actuellement gérée par la ville de Langres et emploie 10 personnes. Un transfert de compétences, implique un transfert du personnel, une signature d'un projet pédagogique, celle du règlement intérieur et des tarifications, mais aussi la mise en place d'une convention de mise à disposition des locaux. Ce travail est en cours. Le transfert effectif est prévu le 1er septembre.

La Micro crèche de Rolampont

La commune de Rolampont est propriétaire du bâtiment dans lequel la Communauté de Communes de l'Etoile de Langres veut aménager une micro crèche. Aussi, le 14 décembre dernier, le Conseil Municipal de Rolampont a approuvé la mise à disposition de ce bâtiment au bénéfice de la CCEL pour la création d'une micro crèche intercommunale.
Le coût des travaux d'aménagement comprenant le gros oeuvre, la charpente couverture et l'aménagement de la micro crèche est estimé à 230 000€ HT. Le permis de construire devrait être très bientôt déposé au service instructeur de la DDE

LE PROJET D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Les deux hôtels d'entreprises de Sabinus et des Franchises, presque deux ans après leur ouverture, accueillent 12 entreprises, avec un taux de remplissage supérieur à 90% (9 ateliers sur 10 et 9 bureaux sur 10 sont occupés).

Au regard de l'absence de locaux professionnels permettant l'accueil de nouvelles entreprises d'une part, et pour avoir la possibilité de proposer une solution pérenne pour celles qui vont devoir quitter prochainement les hôtels d'entreprises à l'échéance de leur convention d'autre part, la Communauté de Communes de l'Etoile de Langres a décidé d'engager la construction d'un immobilier d'entreprises sur le parc d'activités de Langres Nord Rolampont. Le projet actuel, dont le marché de maîtrise d'oeuvre a été validé en conseil communautaire le 17 décembre dernier, prévoit 5 locaux indépendants, comprenant chacun un atelier (surfaces de 150 à 260m2), avec une porte sectionnelle de 3mx3.50m, une porte secondaire, deux fenêtres, hauteur 6m, un espace bureau d'environ 35m2 avec accès direct depuis le parking extérieur, des sanitaires et la possibilité d'aménager la surface libre à l'étage en bureaux complémentaires ou espace de stockage.

Une couverture du bâtiment en panneaux photovoltaïques mono cristallins est envisagée pour ce projet ainsi qu'une réflexion sur la prise en charge du volet HQE (**H**aute **Q**ualité **E**nvironnementale) afin d'aller vers un bâtiment basse consommation (BBC)

L'objectif étant de mettre à disposition les locaux pour septembre 2011

CCEL
Communauté de Communes de l'Etoile de Langres

LE GUIDE DU COMPOSTAGE A L'ECOUTE DU CITOYEN

Le compostage : c'est un procédé de dégradation biologique maîtrisé de manière organique en présence d'air. Il aboutit à la production d'amendement organique **: le compost.** Le compostage individuel est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement. L'utilisation d'un composteur présente certains avantages : esthétique, propreté, gain de place et stocké sur un sol bêché au préalable.

L'art de bien composter :

- mélanger les différentes catégories de déchets
- aérer les matières
- surveiller l'humidité

Les conditions d'un compostage réussi :
Au-delà du choix du matériel, la réussite dépend du soin que vous y apporterez. Débuter de préférence au printemps ou en été, utiliser des déchets frais : tontes de gazon (de préférence pas trop humide), les déchets de potager, tailles d'arbustes en petits morceaux afin de créer des cheminées d'aération. L'apport d'éléments complémentaires peut se révéler très utile : les déchets de cuisine d'origine végétale, épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, filtres et marc de café, car ils se décomposent rapidement en devenant des éléments nutritifs de qualité. Le papier journal est accepté (non glacé) car les imprimés de couleurs contiennent des substances nocives pour le compost.

Bien entendu sont proscrits : le verre, tous les produits métalliques, les pelures d'agrumes (oranges, citrons, pamplemousses) les restes de viande et les végétaux à décomposition difficile: feuilles de thuyas, lauriers, résineux, et en aucun cas, des déchets médicaux et des solvants.

Mode d'emploi : remplir le composteur progressivement car au bout de 8 à 10 semaines, il est conseillé de faire une pause. Ceci demande une certaine surveillance et quelques interventions régulières. Remuer l'ensemble par des brassages périodiques, la micro-faune demande de l'oxygène pour se multiplier. Un apport d'eau sera nécessaire si le taux d'humidité est inférieur à 50%. Continuer à déposer les déchets de jardin et de cuisine en respectant les alternances de couches sèches et humides. En automne, l'apport de feuilles représente le plus gros volume. Veiller à bien mélanger le tout avec les dernières tontes. L'hiver venu, la saison de vie est au ralenti. N'intervenir qu'en cas d'excès d'humidité ou de sécheresse tout en continuant de l'alimenter par les déchets ménagers. Ayant observé les règles d'un bon compostage vous obtiendrez un compost fertile, de qualité bien décomposé, hygiénisé pour enrichir la terre. Alors ne jetons rien ou presque…, collecter recycler les déchets verts afin que le tonnage des ordures ménagères diminue. Nous serons tous gagnants.

Des composteurs de ce type sont mis à disposition par la commune :

- Au cimetière au nombre de trois
- Vers la benne à verre

Ces bacs à compostage ainsi que des bacs individuels de 360L, tout deux à 25€ pièce, sont mis en vente par le SDEI

LE PASSAGE A LA TELE TOUT NUMERIQUE DANS NOTRE REGION

La Champagne-Ardenne passe le 28 septembre 2010 à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son.

Encore faut-il s'y préparer!

LA TÉLÉ « TOUT NUMÉRIQUE », QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt définitif de la diffusion analogique des principales chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, Canal-'-, France 5/ARTE et M6), et son remplacement par la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Ce passage à la télé tout numérique permettra aux téléspectateurs de bénéficier d'un plus grand nombre de chaînes (jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites et éventuellement des chaînes locales par région) et d'une meilleure qualité d'image et de son.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le passage à la télé tout numérique concerne les foyers qui reçoivent les six principales chaînes nationales par une antenne râteau ou une antenne intérieure. Pour continuer à recevoir la télé et bénéficier des avantages de la télé tout numérique, ces foyers doivent équiper leur poste de TV d'un adaptateur TNT ou acquérir une TV TNT intégrée. Ils peuvent aussi choisir un autre mode de réception de la télévision numérique: le câble, le satellite, l'ADSL, la fibre optique. Les foyers qui reçoivent déjà les chaînes de la TNT par une antenne râteau, une parabole, une box ADSL ou la fibre optique, ou encore par le câble ne sont pas concernés: ils sont déjà passés au numérique.

QUE VA-T-IL SE PASSER ?

Signal analogique et signal numérique cohabiteront jusqu'au 28 septembre prochain. A cette date, le signal analogique sera arrêté. Cette période de transition est conçue pour permettre à tous les foyers d'adapter leur installation à la télé numérique. Au moment de l'extinction du signal analogique, **les fréquences d'émission des chaînes en numérique peuvent changer**. C'est pourquoi, les téléspectateurs devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste recevant la télévision numérique par une antenne râteau ou intérieure, y compris sur les postes qui reçoivent la TNT depuis longtemps.

EXISTE-T-IL DES AIDES ?

Une aide financière peut être accordée aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau ou intérieure, pour couvrir tout ou partie des dépenses d'équipement. D'un montant de 25€ ou de 120 € maximum, elle est accordée sous certaines conditions de ressources. Il existe aussi une aide pour les foyers qui résident dans des zones non couvertes par la TNT, sans condition de ressources, d'un montant de 250€.

OU SE RENSEIGNER ?

Adressez-vous prioritairement aux professionnels (antennistes et revendeurs) qui se sont engagés à guider les téléspectateurs et à leur proposer des prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce à un label « Professionnel agréé tous au numérique ».

Pour plus d'informations : **www.tousaunumerique.fr** ou contacter le **0970 818 818** (n° non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).

INFOS PRATIQUES : QUOI DE NEUF ?

L'arrivée des beaux jours est propice aux activités extérieures. Nous vous rappelons que le bruit, à toute heure de la journée et plus encore après 22 heures, peut gêner les voisins, mais également que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer des désagréments pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués suivant l'arrêté préfectoral du 19 04 1990, que :

- les jours ouvrables de 8h30 à12h et de 13h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

A retenir :

Mairie : - téléphone/fax - 03 25 88 01 23 - mairie.bourg@wanadoo.fr
permanence le lundi de 16 h30 à 18 h 00
Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04
Trésor **P**ublic - perception de Prauthoy : 03 25 88 31 10
du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00
Fermé au public le mercredi sauf rendez-vous.
Une boite à lettres est à disposition dans la cour de la mairie de Longeau, relevée le mardi matin à 8h00
EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53
Correspondant du journal : 03 25 88 42 70 (Bernard Gouriet)
Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)
Préparation aux cérémonies religieuses :
Maryvonne Massotte, Marie-France Leprince et Marie-Claude Gay
Sonneurs de cloches :
Laurent Gouriet, Philippe Massotte et André Gaché
Collecte des bouchons en plastique et liège : Gislaine André
Déchetterie mobile : à Longeau, vendredi des semaines impaires
de 13 h à 19 h de mars à octobre
de13 h à 17 h de novembre à février.
Gardes particuliers : Oursly Chouet et Alexandre Liégé.

Savez-vous que :

Vous pouvez emprunter le taxi à la demande du S.M.T.P.L.
Réservation avant 19h la veille au 03 25 88 97 98 chez PL JACQUES
Le mercredi : départ à l'abri bus à 13 h 50 - retour vers 17 h 10.
Le vendredi : départ à 9 h 55 - retour vers 12 h 30

Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)

Boulanger : les mardi, jeudi et samedi matin.
Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.
Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.
Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois
Prêt à porter "Odile vous habille" : 1 fois par mois.

ET SUR LE NET ? A DECOUVRIR : www.bourg52.fr

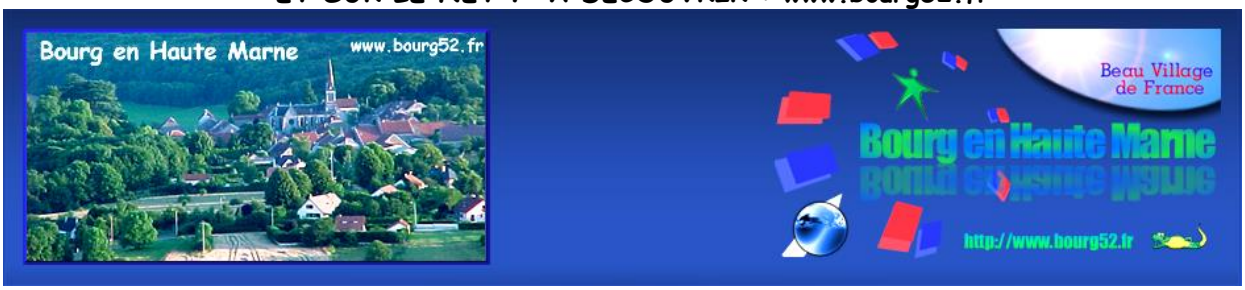

Vous pouvez recevoir le journal par voie électronique sur simple demande en envoyant un courriel à la mairie en précisant également si vous souhaitez continuer à recevoir la version papier

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique
Comité de rédaction : Dominique Thiebaud-Bernard Gouriet-Michel Pernot-Philippe Massotte-Xavier Fouchault-Aleth Moussus-Henri Thomas